

déposés dans une église. En 877, le pape Jean VIII donna ces reliques à l'abbaye Saint-Corneille de Compiègne lorsqu'il procéda lui-même à la consécration de cette abbaye.

A la Révolution, la châsse contenant les reliques des deux saints avait été transportée à l'église Saint-Jacques, mais peu après, la châsse fut confisquée au profit de la Nation. Les reliques furent sauvées pour être replacées un peu plus tard dans une autre châsse. Celle-ci fut ouverte en 1909. On s'aperçut alors que les ossements des deux saints étaient mélangés. Ils étaient vraiment inséparables. On constata que certains ossements étaient noirâtres ; ils furent attribués à saint Cyprien. Les autres, jaunâtres, ont été considérés comme étant ceux de saint Corneille. En 1930, M. Fournier-Sarlovèze, maire de Compiègne, fit exécuter de très belles châsses pour les plus insignes reliques de l'église Saint-Jacques. L'une d'elle, en émaux champlevés, reçut les reliques de saint Corneille et de saint Cyprien ; elle fut transportée le 23 juillet 1933, avec les 36 autres, dans la chapelle Sainte-Marguerite, transformée en sacrarium.

Le Président remercie notre collègue de son intéressante conférence et rappelle que c'est en 1829 que l'église abbatiale de Saint-Corneille fut livrée à la pioche des démolisseurs. Or, 117 ans après cet inqualifiable acte de vandalisme qui prive notre ville d'un de ses plus beaux monuments, voici que la municipalité de Compiègne est saisie d'une demande de l'Association des sinistrés compiègnais tendant à détruire les derniers vestiges de l'antique abbaye ayant résisté à l'incendie de 1940.

Le Président proteste énergiquement contre de telles prétentions et demande à la Société de voter la motion suivante qui sera envoyée à la Municipalité :

« La Société Historique de Compiègne, réunie en séance ordinaire le samedi 20 avril 1946, après avoir entendu l'exposé de son Président concernant les ruines vénérables de l'Abbaye de Saint-Corneille, proteste contre la demande de l'Association des sinistrés compiègnais tendant à obtenir la démolition complète des restes classés de l'antique abbaye royale de Saint-Corneille, berceau de la ville de Compiègne et, par suite, le lotissement du terrain ainsi rendu disponible.

« Proteste également contre la demande de ladite Association tendant à faire disparaître les Arcades du Lendit, rue des Gourneaux et le cimetière de Clamart.

« Fait confiance à ses collègues, membres du Conseil Municipal pour repousser lesdites demandes.

Cette motion est adoptée à l'unanimité, après une discussion à laquelle prirent part plusieurs de nos collègues.

— M. HÉMERY expose le curieux conflit qui s'est élevé au